



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculture, agroalimentaire et forêt : services extérieurs

Question écrite n° 15671

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des laboratoires vétérinaires publics d'analyses. Elle lui rappelle que ceux-ci voient leur situation fortement dégradée depuis un certain nombre d'années, du fait de la mise en place de politiques de dérégulation de la protection sanitaire des consommateurs. La mise en concurrence a abouti à l'épanouissement de quelques sociétés privées sans aucune répercussion d'ailleurs sur le prix réglé par l'utilisateur. Cette ouverture à la concurrence a par ailleurs impacté nettement les finances des départements en générant des dépenses supplémentaires et conduit à la disparition de laboratoires publics de proximité très utiles en cas de pollution. Dans ce contexte, elle s'interroge sur l'indépendance des acteurs de ce secteur complètement déréglementé, très concurrentiel, et de ce fait sans doute moins à même d'exercer un contrôle véritablement objectif que des structures publiques. Elle lui rappelle pourtant que chacun s'accorde pour renforcer le maillage territorial assuré par les laboratoires départementaux. Elle craint que si rien n'est fait pour préserver ces outils publics d'analyse, c'est l'ensemble du dispositif sanitaire français, reconnu pour son indépendance et son efficacité, qui pourrait être définitivement mis à mal. Elle lui demande donc s'il envisage de revenir au moins partiellement sur les effets de la dérégulation dans ce domaine particulièrement stratégique.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché au maintien sur tout le territoire national d'un réseau de laboratoires qui offrent une prestation de qualité en termes de surveillance, d'expertise, de référence analytique et de recherche contribuant ainsi à la pérennité du bon niveau sanitaire national et à une excellente réactivité face aux crises et aux dangers émergents. Le dispositif constitué, d'une part, par des laboratoires nationaux de référence qui, pour certains, ont une compétence européenne et, d'autre part, par des laboratoires départementaux d'analyse doit être évalué puis faire l'objet d'une organisation coordonnée à l'échelon national. Le ministère en charge de l'agriculture et l'assemblée des départements de France vont travailler à l'optimisation du réseau de laboratoires départementaux d'analyse qui, tout en garantissant un maillage pertinent de l'ensemble du territoire, doit intégrer la viabilité économique des structures et la valorisation des personnels. Avec les organisations professionnelles, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les laboratoires de référence et des organismes de recherche, le ministère en charge de l'agriculture conduit une évaluation précise des besoins des services officiels et des opérateurs et de l'offre proposée par les laboratoires. L'objectif attendu est de valoriser auprès des laboratoires départementaux d'analyse l'offre analytique de première intention et l'expertise technique de proximité selon les besoins des directions départementales et des professionnels dans les domaines de la santé animale, de l'épidémiologie et de la sécurité sanitaire des aliments. Les travaux conduits dans ce cadre pourraient aboutir à des propositions législatives qui seront le cas échéant discutées dans le cadre du projet de loi d'avenir de l'agriculture portée par le ministre en charge de l'agriculture. La question relative à la qualité de l'eau et des milieux et, en particulier, l'évolution de l'article L.1321-5 du code de la santé publique, seront à traiter avec le ministère en charge de la santé. Le Gouvernement sera attentif à la cohérence des dispositions envisagées dans le code de la santé publique et dans le code rural et de la pêche.

maritime.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15671

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 296

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2180